

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Contrôle des comptes 2022

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Cosette Perfect et de Messieurs Guillaume Graf, Sandy Warth, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, et votre président rapporteur, a effectué le contrôle des comptes 2022.

Monsieur François Puricelli était excusé et remplacé. Monsieur Nicolas Garoflid était excusé et non remplacé.

M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, et Monsieur Jean-François Niklaus, Chef du service des finances, étaient présents afin de répondre aux questions des commissaires.

Discussion générale

Les comptes annuels 2022 présentent un léger bénéfice de 8'936.2 CHF, et une marge d'autofinancement de 3'976'556'04 CHF. Les amortissements de l'exercice totalisent 2'687'161.94 CHF, mais si les amortissements supplémentaires n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes, la charge d'amortissement en 2022 se serait élevée à 4'295'711.54 CHF.

Un commissaire demande s'il y a eu des augmentations d'ETP non budgétées, ce à quoi Monsieur Mischler répond que non.

Les comptes « 1520 3161.000 Loyers » et « 1520 2161.010 Loyers Ecole en plein air de l'Arzillier » sont étonnamment plus bas que ce qui avait été mis au budget. Pour le premier, cela est dû à des baux avec la commune de Lausanne qui ont été abandonnés plus tôt que prévu. Pour le second cela est dû à des retards de facturation.

Les commissaires se demandent si le compte « 1760 3523.020 Participation au déficit du CSM » est lié à l'exercice 2021 ou 2022, et pourquoi est-ce qu'il y a une telle baisse par rapport à l'année passée. Monsieur Niklaus répond que c'est sur l'exercice 2021 et que ce n'est que la facture provisoire.

Il n'y a aucune dépense dans le compte « 3202 Forêts, travaux pour des tiers » qui est complètement vide, car la commune a décidé de simplifier ses comptes et de tout regrouper sur le compte « 3200 Forêts, exploitation ».

Un commissaire se demande pourquoi il y a une grosse consommation de mazout à l'abri P.C. de l'Ofréquaz, au compte « 3515 3124.000 Mazout ». Il est répondu que c'est la Protection Civile qui gère les stocks, et qu'ils n'avaient pas prévenus la commune qu'ils allaient faire le plein des réserves cette année.

Dans la note 3 du rapport de la fiduciaire BDO, il est indiqué que la commune a fait l'acquisition de terrains pour 500'000 CHF. Monsieur Mischler précise qu'il n'y a que 1 terrain qui a été acquis, mais qu'il est composé de deux parcelles.

Des questions sont posées sur le référencement de l'utilisation des fonds de réserve. Il y a en effet des sommes qui apparaissent sous divers intitulés. Messieurs Mischler et Niklaus ont expliqué que c'est à cause de la manière de gérer les comptes, et que le but était d'amener plus de détails en mettant des noms différents en fonction des dicastères. Cette manière de faire va changer avec la mise en place du prochain logiciel de gestion « MCH2 ».

A la page 81, le montant de la nature « 305 - Assurances accidents et maladie » est bien plus bas que ce qui avait été mis au budget. Monsieur Mischler confirme qu'ils avaient estimé qu'il y aurait une augmentation qui n'a pas eu lieu, mais qui devrait arriver en 2023.

Le compte « 1600 Taxe communale de séjour » est toujours vide, et les commissaires se demandent s'il n'y a toujours aucune location « AirBnB » sur la commune. Monsieur Mischler répond que le règlement n'est pas encore en place mais qu'il est en cours de développement.

Un commissaire s'inquiète sur la charge du compte « 1800 Participation aux transports publics » et se demande s'il est possible de plafonner ces dépenses. Monsieur Mischler explique que c'est une question de la politique de la mobilité, et qu'une partie de cette somme est pour la péréquation. Une commissaire précise qu'il ne faut pas oublier dans le déficit l'augmentation du prix des carburants et de l'électricité.

Un commissaire se demande s'il n'est pas possible de refacturer une partie des dépenses du compte « 3512 3123.000 électricité » sur les entreprises qui ont tiré sur l'électricité pendant le chantier de la salle des spectacles. Monsieur Mischler trouve cette idée intéressante et proposera d'étudier la question pour les prochains chantiers.

Avec toutes ces informations supplémentaires, **la Cofin a voté en faveur de l'acceptation des comptes tels que présentés à l'unanimité.**

En fonction de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter les comptes 2022 tels que présentés.

Epalinges, le mardi 23 mai 2023

Président rapporteur, Michael Crottaz

